

## LETTRE OUVERTE AU PREFET DE MAYOTTE

Monsieur le Préfet,

Voilà 3 mois révolus que l'entreprise MAYCO est en grève, 3 mois pendant lesquels ses 130 employés, quels que soient leurs idéaux ou leurs partis pris dans ce mouvement, endurent ce moment très difficile.

Mais cela fait également **3 mois** pendant lesquels, si le droit de grève est exercé quotidiennement, c'est sous une forme qui est malheureusement au détriment d'un autre droit constitutionnel tout aussi fondamental : le droit de travail.

3 mois que le mouvement, par ses actions quotidiennes, nous interdit quotidiennement d'exercer notre droit sans blocages, intimidations ou menaces.

Mais cela fait également **2 mois** que la justice a constaté ces actions et les a jugées illégales.

2 mois que nous voyions défiler les gendarmes devant nos portes, qui constatent quotidiennement les blocages répétés de nos portails, nos camions, nos clients, et plus récemment de nous-mêmes, salariés souhaitant travailler, à qui des personnes interdisent l'accès à notre lieu de travail sans que rien ne leur soit dit.

2 mois que nous, salariés souhaitant travailler, attendons de pouvoir exercer notre droit simplement, mais constatons quotidiennement que cette décision n'est pas partagée.

Alors aujourd'hui nous demandons humblement : **pourquoi ?**

**Pourquoi** autoriser, par votre absence, tous ces blocages et menaces ?

**Pourquoi** cautionner, par votre silence, cette interdiction de travailler ?

Si nous comprenons qu'une telle décision est complexe, nous n'arrivons pas à comprendre les raisons qui poussent à ne pas écouter, et faire respecter ce droit pendant une si longue période.


Nous ne pouvons qu'imaginer comment une telle décision peut être vue comme un parti pris, ce qui engendrerait des opinions divisées à votre encontre.

Mais si nous souhaitons nous exprimer aujourd'hui après 3 mois de silence, c'est qu'avec cette période où nos activités sont toutes à l'arrêt, nous ne sommes pas sans crainte quant à la santé de l'entreprise et nos 130 emplois, et nous espérons que ce n'est pas un éventuel départ de vous et votre cabinet qui pèserait sur la balance de nos CDI, ainsi que de l'activité de tous les commerçants de l'île, petits et grands, qui nous appellent quotidiennement, craignant pour leurs entreprises qui accusent déjà fortement l'arrêt de notre activité.

Monsieur le Préfet, comprenez bien que si cette lettre a été écrite par nos efforts conjoints c'est que : après 3 mois de blocages dont la violence escalade chaque semaine, après 2 mois où nous attendons que nos droits soient reconnus, alors qu'aujourd'hui nous sommes nous-même interdits de tout accès à notre travail, votre silence nous étonne plus que jamais.

Alors nous vous écrivons aujourd'hui, Monsieur le Préfet, en espérant avoir une réponse à cette question : **pourquoi ne pas nous permettre de travailler ?**

*L'ensemble des salariés MAYCO, non-grévistes, et souhaitant travailler en ce jour du 30 janvier 2017.*



~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~  
Animojin

Septine

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

Alfvin

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~

~~Handwritten signature~~